



Location de local commercial

Par **barros**, le **08/07/2008** à **21:01**

je souhaite louer un local commercial mais il n'y a ni eau ni électricité.
Est ce que c'est moi qui doit les mettre ou est ce a la charge du propriétaire,

Par **saladine**, le **09/07/2008** à **09:12**

bjr,
dans le cadre d'un bail commercial, tout (ou presque) est du ressort de la négociation : vous êtes entre professionnels et il n'y a pas de protecteur du loueur comme le bail d'habitation.
si le bailleur vous loue le local en l'état, c'est à vous de faire le nécessaire pour qu'il s'adapte à votre activité.
bien sur, le loyer doit correspondre au local et à ses équipements.